



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

création

Question écrite n° 106745

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur le dispositif « chèque-conseil ». Il s'agit d'un dispositif qui vise à aider les créateurs, notamment les jeunes qui n'ont pas toujours les formations juridico-économiques nécessaires pour faire les premières approches et les études de marché dans le cadre de projet de création d'entreprise. Les efforts du Gouvernement en la matière sont significatifs ces dernières années. Il tient à lui faire savoir qu'un tel dispositif est un gage de développement dans les territoires ruraux. Il demande si des mesures d'appui et soutien sont susceptibles de venir compléter les dispositifs existants.

Texte de la réponse

L'attention du ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes a été appelée sur les perspectives de développement de mesures d'appui et de soutien aux créateurs ou repreneurs d'entreprise en complément du dispositif des chèques conseil. Cette aide au conseil fait partie des mesures d'accompagnement des chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprises, qui comprennent également des mesures d'exonération de cotisations sociales (ACCRE) et d'aide financière sous la forme d'une avance remboursable (EDEN). Il illustre la volonté gouvernementale de soutenir l'initiative économique en particulier, celle portée par les publics les plus fragiles, chômeurs et bénéficiaires de minima sociaux. Le nombre de bénéficiaires des mesures ACCRE et EDEN au 31 octobre 2006 a augmenté respectivement de 13 % et de 21 % en un an tandis que le nombre d'entreprises créées pour la même période progresse de 13,5 %. Des dotations budgétaires à hauteur de 45 MEUR pour la mesure EDEN et de 16 MEUR pour les chèques conseil sont inscrites dans le projet de loi de finances 2007 dont le vote est en cours. Au cas particulier des chèques conseil, mesure d'accompagnement appréciée des créateurs, le maintien des dotations budgétaires depuis plusieurs années à hauteur de 16 MEUR n'exclut pas des indisponibilités locales, y compris en cours d'année, considérant l'attractivité de la mesure et la complexité des mécanismes de gestion de cet outil. Afin de lever ces freins, une évolution de ce mécanisme est à l'étude et des expérimentations seront conduites en ce sens en 2007, en vue de nourrir des réflexions sur l'accompagnement des créateurs d'entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106745

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10509

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 320